

<b>Animateur :</b>	Jacques Noble.
<b>Membres présents :</b>	Mme. Karine Vergnaud, MM. Claude Fort, Laurent Fouché, Bruno Renon, Yadaly Sakho.
<b>Membre excusé :</b>	Néant
<b>Invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant

## SOMMAIRE

### 1° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Etude de la demande de création d'entente entre le FC Aubeterre et le FC Sud Charente (U11, U13 et U15)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente entre l'ENT St Séverin Palluau, l'AMJ Montmoreau et l'AS Villebois Haute Boëme (U13 et U13 2)
- ✓ Etude de la demande de création de Groupement entre l'ASFC Vindelle, l'AC Gond-Pontouvre, l'ES Montignac et l'US Balzac
- ✓ Etude de la demande de création d'entente entre l'US Chateauneuf et la JS Sireuil (U11 et U13)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente entre l'USA. Montbron et l'US Bandiat Foot (U15 et U15 2)
- ✓ Etude de la demande de renouvellement d'entente entre l'US Lessac, l'US Abzac et le FC Confolentais (Séniors féminines à 8)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente entre l'USA Verdille et l'AM Beauvais Cressé (U13 et U15)

### 2° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Règlement du Championnat U13

### 3° Questions et informations diverses

- Néant

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'animateur remercie les participants de leur présence.

**Formalités** : la Commission homologue le PV N°2 (21/08/2024).

**Civilités** : Néant

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre le FC Aubeterre et le FC Sud Charente (U11, U13 et U15)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Aubeterre et du FC Sud Charente, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 01** : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

### 2° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'ENT St Séverin Palluau, l'AMJ Montmoreau et l'AS Villebois Haute Boème (U13 et U13 2)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'ENT St Séverin Palluau, l'AMJ Montmoreau et l'AS Villebois Haute Boème, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 02** : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

### 3° - Demande de création d'un Groupement de jeunes entre l'ASFC Vindelle, l'AC Gond-Pontouvre, l'ES Montignac et l'US Balzac

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'ASFC Vindelle, l'AC Gond-Pontouvre, l'ES Montignac et l'US Balzac, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 03 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

**4° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'US Chateauneuf et la JS Sireuil (U11 et U13)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'US Chateauneuf et de la JS Sireuil, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 04 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

**5° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'USA Montbron et l'US Bandiat Foot (U15 et U15 2)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'USA Montbron et de l'US Bandiat Foot, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 05 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

**6° - Demande de renouvellement d'une Entente séniors féminines à 8 entre l'US Lessac, l'US Abzac et le FC Confolentais**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'US Lessac, l'US Abzac et le FC Confolentais, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 06 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

**7° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'USA Verdille et l'AS Beauvais Cressé (U15 et U15 2)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'USA Verdille et l'AS Beauvais Cressé, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 07 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

## SUJET(S) « POUR INFORMATION »

### 1° - Règlement du championnat U13

La commission procède à une relecture du règlement du championnat U13 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

## QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

- Néant

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 28/08/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Demande de création d'Entente jeunes entre le FC Aubeterre et le FC Sud Charente	Validé	J. Noble
2	Demande de création d'Entente jeunes entre l'ENT St Séverin Palluaud, l'AMJ Montmoreau et l'AS Villebois	Validé	J. Noble
3	Demande de création de Groupement de jeunes entre l'ASFC Vindelle, l'AC Gond-Pontouvre, l'ES Montignac et l'US Balzac	Validé	J. Noble
4	Demande de création d'Entente jeunes entre l'US Chateauneuf et la JS Sireuil	Validé	J. Noble
5	Demande de création d'Entente jeunes entre l'USA Montbron et l'US Bandiat Foot	Validé	J. Noble
6	Demande de renouvellement d'Entente seniors féminines à 8 entre	Validé	J. Noble

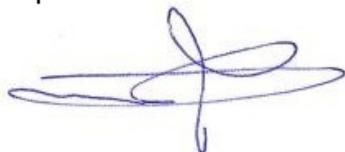
	l'US Lessac, l'US Abzac et le FC Confolentais		
<b>7</b>	Demande de création d'Entente jeunes entre l'USA Verdille et l'AS Beauvais Cressé	<b>Validé</b>	<b>J. Noble</b>

La prochaine réunion sera programmée le mercredi 04 septembre 2024 à 14h00

-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00

L'animateur,  
Jacques NOBLE



Le Secrétaire de séance  
Laurent Fouché

